



Direction des Ressources Humaines
Groupe

Destinataires

Tous service

Contact

Tél : 01.55.44.24.88
Fax :
E mail:

Date de validité

Du 05/02/2020 au 31/12/2020

Avenant à l'Accord Social : "Un avenir pour chaque postier"



**OBJET : PROLONGATION PAR AVENANT DE L'ACCORD « UN AVENIR
POUR CHAQUE POSTIER »**

L'accord social « un avenir pour chaque postier » a été signé le 5 février 2015 avec les organisations syndicales CFDT, FO et CFTC-CGC-Unsa pour une durée de 5 ans. BRH CORP-DRHRS-2015-0099 du 14/04/2015.

La Poste et les organisations syndicales signataires ont signé un avenant qui prolonge l'accord jusqu'au 31 décembre 2020.

Ainsi, les mesures sociales inscrites dans l'accord, et les textes réglementaires qui les concernent sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2020.

Valérie DECAUX

X	C1	Interne
	C2	Restreint
	C3	Confidentiel
	C4	Secret